N° 1689 VENDREDI 8 JANVIER 1869 13me ANNÉE

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 — six mois 14 » » — un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées *avant midi* le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 7 JANVIER 1869.

Bulletin politique.

La démission de M. le baron Séguier, procureur impérial de Toulouse, est l'événement du jour. On trouvera plus loin la lettre par laquelle le jeune magistrat explique la détermination qu'il a dû prendre.

On mande à la fois de Vienne et de Constantinople que la Porte a modifié bienveillamment les mesures de coërcition relatives aux sujets hellènes ; ces dispositions ont produit le meilleur effet dans le corps diplomatique et parmi les populations chrétiennes.

Il est inexact que la Russie ait demandé qu'on élargit le cercle des délibérations de la conférence, et notamment qu'on revînt sur certains points du traité de 1856.

Un télégramme de Berlin dément le bruit qu'une convention militaire ait été conclue entre la Prusse et le grand-duché de Brunswick.

Le *Globe*, de Londres, conseille au gouvernement de surveiller attentivement l'Irlande : « Les choses, dit-il, prennent dans ce pays une tournure qui menace de ramener rapidement l'anarchie ; ce serait une calamité et une honte. »

L'insurrection des nègres à Savannah, dans le Sud des Etats-Unis est comprimée, d'après ce qu'on écrit de New-York.

J. REBOUX.

Une leçon et un scandale

La Cour rend des arrêts,
et non pas des services.

[illegible]

ce qui me prouve, ce que je savais depuis un certain temps déjà, que les gens chargés de me surveiller à l'audience et de rapporter mes paroles ont été mal choisis.

« 2° Que M. le garde des sceaux ne croit pas pouvoir tolérer plus longtemps mes réquisitoires trop faibles en matière de presse.

« Parler à l'audience sous la surveillance d'une police occulte,— donner des conclusions imposées par avance par M. le garde des sceaux, — sont deux choses que, de mon côté, je ne puis accepter, et je vous prie, M. le procureur général, de vouloir bien remettre à M. le garde des sceaux ma démission de procureur impérial à Toulouse.

« Cette démission n'a rien de volontaire; elle m'est imposée par les reproches injustes et blessants qui me sont prodigués depuis quelque temps au sujet de mon attitude dans les affaires de presse, et c'est une véritable disgrâce que je subis en ce moment pour avoir voulu servir l'Empereur avec la modération et la dignité que nous a recommandées M. le garde des sceaux dans sa circulaire du 4 juin 1868.

« Je suis, avec respect, M. le procureur général, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le procureur impérial,
« SÉGUIER. »

« Veuillez agréer, M. le Rédacteur en chef, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Baron T. SÉGUIER. »

Nous ne pourrions sans danger exprimer le sentiment d'indignation que nous avons ressenti à la lecture de la lettre qui précède; la courageuse révélation de M. Séguier nous montre une fois de plus la reserve que nous devons garder en attendant des temps meilleurs; et la conscience publique parlera d'ailleurs pour nous quand elle aura pu apprécier ces deux faits, également révoltants, mis en lumière par la lettre du courageux procureur impérial :

Les magistrats sur leur siége sont eux-mêmes sous la surveillance de la police.

En matière de procès de presse, les conclusions des chefs de parquet leur sont IMPOSÉES d'avance par le garde des sceaux.

. . . .

Pour l'honneur du gouvernement, nous voulons espérer encore qu'une explication nette et précise viendra, contre toute probabilité, adoucir dans une certaine mesure la portée des faits révélés par M. Séguier. Cette explication est nécessaire, car il ne faut pas que la magistrature tout entière soit mise en suspicion; il ne faut pas qu'on puisse dire qu'il n'y a plus de juges en France, qu'il n'y a que les serviteurs d'un Maître.

Quoiqu'il arrive, l'opinion rendra hommage au jeune magistrat qui a su sacrifier son avenir et ses plus légitimes aspirations à son honneur et à son indépendance.

J. REBOUX.

Le *Progrès libéral* de Toulouse apprécie ainsi la lettre de M. Séguier :

« Le baron Séguier, comme on a pu le voir, vient de donner sa démission de procureur impérial à Toulouse. La détermination prise par cet honorable magistrat nous attriste, sans nous étonner.

« Sa noble conduite, durant ces dernières semaines, nous faisait présager un tel dénouement.

« Placé entre les exigences du pouvoir et ses convictions personnelles, il devait être bientôt conduit à chercher dans la retraite la sauvegarde de son indépendance. Une âme élevée comme la sienne dédaigne ces transactions commodes qui excusent pour tant d'autres la désertion du devoir.

« Il n'était douteux pour personne que les soucis de son ambition n'entreraient jamais en balance avec les scrupules de sa conscience, et que le sacrifice de ses fonctions lui paraîtrait toujours préférable à celui de sa dignité. Il faut louer hautement les hommes qui savent se résigner sans effort à ces désistements volontaires; mais il faut plaindre aussi les gouvernements qui les leur imposent.

« M. Séguier a passé peu de temps parmi nous; mais son séjour, quelque rapide qu'il ait été, comptera parmi les plus honorables souvenirs de sa vie. Quelques mois lui ont suffi pour montrer tour à tour et la courageuse énergie et la courageuse modération de son caractère.

« Passionné pour la justice, il a su la défendre avec une égale fermeté contre les violences de la rue et contre celles du pouvoir. En d'autres temps, son indépendance eût été honorée comme une vertu; de nos jours, elle devait être suspectée comme une défection.

« C'est un lourd fardeau que celui d'un grand nom; M. Séguier l'a noblement porté. En descendant de son siége de magistrat, où il a fait revivre les plus glorieuses traditions de sa famille, il se verra environné des sympathies d'une population tout entière. Ces gages de l'opinion indépendante sont des titres plus enviables que les faveurs du pouvoir.

« M. Séguier était le magistrat d'un pays libre; nous comprenons qu'il n'ait plus voulu l'être d'un pays qui en est encore à attendre ses libertés. — Le secrétaire de la rédaction : Louis Braud. »

De son côté, le *Journal de Paris* s'exprime ainsi :

« M. le procureur impérial de Toulouse s'est souvenu du mot dit par un autre Séguier : « La cour rend des arrêts, et non pas des services. » Toute la France l'en doit féliciter. Sa démission est un événement; elle restera une date mémorable dans l'histoire du corps auquel il appartient et qu'il vient d'honorer par une conduite aussi digne. Certes, un magistrat qui se retire ainsi, parce qu'il ne peut plus juger ou requérir avec sa pleine indépendance, estime plus que tout autre à un haut prix les fonctions auxquelles il renonce, et plus que tout autre, il sent l'étendue de la perte qu'il s'inflige lui-même en se démettant d'un titre et d'une charge qui faisait de lui l'organe auguste de la loi. Mais, alors même qu'il se mêlerait quelque regret involontaire, dans l'âme de M. Séguier, à la fière jouissance qu'il doit éprouver d'avoir sacrifié sa carrière à son devoir, qu'il se console! La Liberté, la Justice et la Patrie, auxquelles il immole si simplement ses légitimes ambitions, n'acceptent pas pour toujours son sacrifice. Les temps approchent où elles le feront remonter sur un siége plus haut que celui dont il descend aujourd'hui. — J.-J. Weiss. »

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Mardi, 5 janvier.

L'Empereur n'est pas le seul souverain qui ait répondu par des paroles pacifiques aux félicitations du corps diplomatique à l'occasion du 1er janvier. Le roi Guillaume de Prusse a également exprimé son désir relativement au maintien de la paix. Nous aurions été bien surpris qu'il en fût autrement : jusqu'à la veille du jour où la guerre serait déclarée entre la France et la Prusse, il faut nous attendre à ne recevoir de Berlin que des assurances d'amitié et de paix. M. de Bismark est le plus grand politique de l'Europe, précisément parce qu'il est, politiquement parlant, le plus fourbe des hommes, et le plus habile à tromper ses amis et ses ennemis; la grande force de ce siècle, c'est la ruse. Il nous arrive pourtant d'Outre-Rhin des nouvelles quelque peu inquiétantes. Les troupes fédérales et la landwehr font des exercices absolument comme si la guerre devait éclater dans quelques semaines. L'affaire des soldats badois qui doivent être remplacés par les soldats prussiens va recevoir une prochaine solution, et cette solution sera inévitablement une nouvelle violation du traité de Prague. M. de Bismark est bien résolu à appliquer la convention militaire qui s'élabore, et il n'éprouvera pour franchir la ligne du Mein aucune des hésitations de César sur le point de passer le Rubicon. Vous pensez bien que, à Paris, on n'ignore rien de ce qui se passe en Allemagne ; aussi, malgré les vœux officiels en faveur de la paix on n'en conserve pas moins ici des appréhensions justifiées.

Il nous faut aussi tenir compte de certaines espérances non moins nettement formulées : c'est ainsi que dans un certain monde on a l'espoir que l'anniversaire séculaire de Napoléon Ier sera célébré par l'extension de la France jusqu'au Rhin et le rétablissement de nos frontières naturelles après une guerre heureuse.

Ces appréhensions ou ces espérances sont intéressantes à signaler à la veille du jour où les plénipotentiaires des puissances vont s'assembler en conférences pour régler un point litigieux.

Je vous ai cité un fragment d'une lettre de l'Empereur sur l'abstention absolue de la France en ce qui concerne les différentes candidatures au trône d'Espagne. On assure que les partisans du duc de Montpensier répandent avec persistance le bruit que la France patronne la candidature du prince des Asturies. Il y a sur ce point une malentendu qu'il serait aisé de faire cesser. Dès les premiers jours de la révolution espagnole, quand la reine Isabelle était encore à Saint-Sébastien, il est certain que l'Empereur, consulté, exprima l'avis que la reine ferait sagement d'abdiquer en faveur du prince des Asturies. Depuis le jour où la reine eut franchi la frontière, le gouvernement français, auquel il est bien permis d'avoir ses préférences, n'a cependant fait aucune démarche en faveur de telle ou telle combinaison.

La première réunion de la conférence qui doit se tenir le samedi 9 janvier sera consacrée à la vérification des pouvoirs, et aussi, dit-on, à l'exposition par l'ambassadeur turc des griefs de son gouvernement. Le lundi suivant, le représentant de la Grèce serait entendu. Ce représentant est tout récemment accrédité à Paris ; ses compatriotes, de Paris, disent de lui beaucoup de bien et vantent sa capacité. Ils lui reprochent seulement d'apporter dans toutes ses relations une réserve extrême et de se montrer trop diplomate dans la vie privée. M. Raugabe est du reste un homme fort instruit ; il parle le français comme Fuad-Pacha.

On dit qu'un rapprochement s'est opéré depuis quelque temps entre la France et la Russie ; cependant, c'est à tort qu'on annonce que, dans la conférence, le gouvernement français se séparera de l'Angleterre et de l'Autriche. On m'assure que les trois puissances n'ont pas un seul instant cessé d'être d'accord sur toutes les questions qui seront soumises aux plénipotentiaires.

C'est également à tort qu'on parle d'une proposition incidente de la Russie, relative à une révision du traité de Paris de 1856. Les délibérations porteront uniquement sur l'ultimatum de la Turquie.

Le *Public* annonçait hier que la « candidature indépendante » de M. Louis Auvray vient de triompher dans la Manche. Plus franc et plus sincère, le *Constitutionnel* constate que « l'opposition vient de subir un échec considérable », ce qui revient à dire que le gouvernement a remporté une victoire électorale. C'est bien en effet le candidat de l'administration qui vient d'être élu et nous ne voyons pas pour quelle raison on le dissimulerait. La candidature de M. Louis Auvray avait été recommandée par le préfet, par les autorités placées sous ses ordres et par les journaux qui soutiennent la politique et les actes du gouvernement ; elle a triomphé après une lutte assez vive et il ne reste plus qu'à en tirer les conséquences.

L'opposition perd un siége à la Chambre, et cependant, par une singularité qui ne s'est reproduite nulle part ailleurs, M Havin, qui votait avec la gauche, n'était pas considéré dans la Manche comme un candidat de l'opposition, car on sait que sa candidature n'y avait pas été combattue par le gouvernement.

Il y a aussi un fait intéressant à constater, c'est que l'élection de la Manche est, pour ainsi dire, une défaite personnelle pour le *Siècle*. Les autres journaux de Paris se sont peu occupés de cette élection ; les partisans de l'union libérale ont laissé le *Siècle* à ses propres ressources, sans doute par représailles, en souvenir de l'élection du Var. Le *Siècle* a été battu et on lui fait avec raison observer qu'il ne doit pas trop compter sur son prestige quand il est tout seul. L'union libérale est bien près de se réjouir de la leçon donnée à la feuille démocratique.

M. Guizot, qui habite toujours le Val-Richer, doit revenir la semaine à Paris, et reprendre ses réceptions ordinaires du jeudi.

On donne toujours de mauvaises nouvelles de l'état de M. de Moustier. On a même fait circuler à ce sujet des bruits que je n'ose répéter.

Il y aura encore deux bals aux Tuileries pendant le carnaval, le 18 janvier et le 1er février.

Dans la réunion publique annoncée pour vendredi, dans la salle du Vieux-Chêne, rue Mouffetard, la question de l'ordre du jour sera celle-ci : « La Société de Jésus considérée comme corps enseignant. » Il y aura du tapage ; c'est inévitable.

Cette semaine commenceront à se dérouler devant les tribunaux les premiers procès pour délits de parole commis dans les réunions publiques. Le principal prévenu est M. Horn, auquel il est reproché d'avoir accepté, comme président d'une réunion, la responsabilité des paroles prononcées par un orateur. Il sera défendu par Me Jules Favre.

M. Pinard, l'ex-ministre de l'intérieur, fera jeudi sa rentrée au barreau ; il doit plaider pour M. de Germingy, intervenant dans l'affaire de la Société immobilière.

Le *Nain jaune* est poursuivi pour outrages envers le préfet de la Seine.

Le *Figaro* est également poursuivi pour diffamation envers une administration publique.

A propos du *Figaro*, voici une jolie pensée que je lui emprunte :

« Pourquoi les reines ont-elles toujours mieux gouverné que les rois en Angleterre ?

« C'est que les hommes gouvernent sous le règne des femmes, et les femmes sous le règne des hommes. »

Le succès de la pièce de M. V. Sardou, au Gymnase, *Séraphine*, n'est pas unanimement proclamé par les feuilletonnistes du lundi : plusieurs font des réserves sévères. Deux petits théâtres en préparent déjà des parodies, l'une a pour titre : *Elle sera fine* et l'autre : *C'est Raffine.*

Les dilettantes des cafés-concerts vont être dans la désolation : Mlle Thérésa va chanter à Constantinople. Tant pis ! et nous n'en sommes guère flattés. Mlle Rigolboche dansant le cancan à Berlin, à Londres et à New-York. Mlle Thérésa chantant la *Gardeuse d'Ours* à Constantinople et ailleurs, propagent au loin de singulière idées sur la danse et le chant en France.

Le Théâtre-Italien donne ce soir la première représentation de *Piccolino*, poëme de V. de Lauzières, d'après la comédie de M. Sardou ; musique de la vicomtesse de Grandval.

M. de Lamartine est revenu à Paris, il est installé dans son châlet de Passy, près du Bois de Boulogne. L'illustre vieillard ne peut plus travailler.

M. Mirès a déposé une plainte en faux contre l'expert Monginot et la *Presse* d'hier, contient une lettre adressée aux principaux magistrats qui ont concouru à son procès et à sa condamnation. Le dernier mot de cette affaire n'est donc pas dit encore.

CH. GANOT.

Mercredi, 6 janvier.

La nouvelle du jour est le scandale qui vient de se produire à Toulouse et qui retentit dans toute la presse : la démission du baron Séguier, procureur impérial à Toulouse et surtout la lettre qu'il adresse à tous les journaux, sont des faits tellement hors de l'ordinaire qu'avant de